

COMPRENDRE

GDS. Elevage porcin : actualités et nouveautés sanitaires

Le 7 février 2018 est parue la note de service DGAL/2018-94 précisant les modalités de campagne des visites porcines 2018-2019, concerne tout élevage porcin d'au moins deux places déclarées lors dans la dernière déclaration d'activité.

GDS 19



LA VISITE SANITAIRE ET LE PLAN ECOANTIBIO²

Excepté les élevages de sangliers et les marchés au vif, tous les éleveurs sont concernés par la campagne des visites porcines. En 2018, les éleveurs à numéro de cheptel pair seront visités, en 2019, ce seront les numéros impairs ! (début de campagne au 15 février 2018, fin de campagne au 1^{er} février 2020).

Ce texte, dont la thématique principale est l'antibiorésistance et la bonne utilisation des antibiotiques, décrit le contenu de la visite sanitaire effectuée par le vétérinaire sanitaire afin de sensibiliser l'éleveur au risque des mauvais usages des antibiotiques.

Le plan Ecoantibio 1 (2012-2016) a permis un net recul de la consommation, toutes espèces

BILAN DU PREMIER PLAN 2012-2016

-37% d'antibiotiques vétérinaires utilisés en 5 ans, toutes filières confondues.

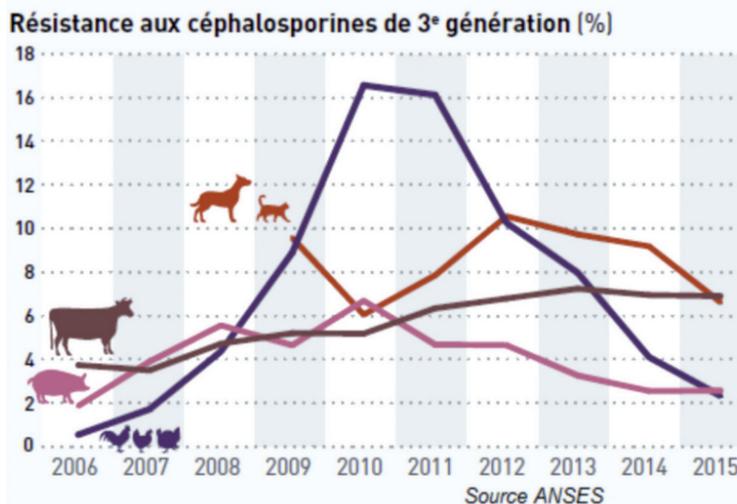
L'antibiorésistance

C'est la faculté des bactéries à résister aux antibiotiques : ils ne détruisent plus les bactéries et ne permettent plus la guérison. L'utilisation prudente et responsable des antibiotiques par les vétérinaires et les éleveurs limite les risques d'antibiorésistance.

Nombre de décès humains par an liés à l'antibiorésistance :

12 500 en France,
700 000 dans le monde.

Budget du plan
2 millions d'euros par an pour les projets de recherche, formations et campagnes de communication.



Diminution drastique de la résistance aux céphalosporines de troisième génération chez *Escherichia coli*.

confondues, et un bilan des visites sanitaires en la matière sera dressé en 2021. (voir tableau ci-dessus sur la résistance aux céphalosporines).

La flore intestinale ou flore commensale est une quantité énorme de bactéries utiles à la digestion qui se trouvent dans les intestins. Cette flore joue un rôle important dans le développement des résistances car de nombreux antibiotiques sont éliminés sous forme active dans les intestins.



Zones colorées : zone de diffusion des antibiotiques.

Ainsi, ils pourront entrer en contact avec ces bactéries, qu'ils soient donnés par voie orale ou par voie injectable et sélectionner des bactéries résistantes. Les résistances pourront ensuite être transmises à d'autres bactéries pathogènes par transfert plasmidique, à l'intérieur de l'intestin ou même dans l'environnement.

DES INTERDICTIONS :		DES ACTIONS A FAVORISER	
L'antibioprévention		Les vaccinations	
Les prémélanges médicamenteux		La formation des éleveurs	
Le recours systématique aux antibiotiques		L'amélioration des conditions d'élevage	
L'utilisation d'un antibiotique critique sans justificatif		Les médecines alternatives	

source GDS

LA PROPHYLAXIE OBLIGATOIRE

Actuellement, la surveillance permanente de maladies règlementées concerne la peste porcine dans certaines conditions, et la maladie d'Aujeszky sur tout le territoire français, maladie classée comme «réputée contagieuse», depuis 2006, chez toutes les espèces de mammifères. Ce classement induit que toute suspicion de maladie d'Aujeszky est à déclarer auprès de la Direction des services vétérinaires. La confirmation d'une suspicion et la révélation de l'infection sur le terrain peut donc se faire sur d'autres espèces (chiens, chats, bovins, caprins, ...) qui constituent des «culs-de-sacs» épidémiologiques. Les mammifères autres que porcins peuvent être révélateurs d'un foyer chez les porcins ou les sangliers.

Le diagnostic est réalisé par méthode sérologique. Ainsi, une surveillance sérologique se poursuit sur toute la France. Elle est orientée dans les élevages à fort risque d'introduction (élevages en plein air de porcins ou de sangliers : ces élevages doivent être équipés de clôtures étanches à l'intrusion de la faune sauvage et permettant d'éviter toute contamination par la faune sau-

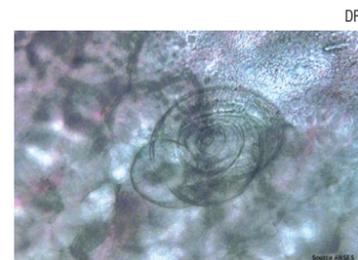


vage) ou de diffusion du virus (élevage de reproducteurs ou multiplicateurs).

LES VISITES TRICHINES

Trichinella spp. est un parasite microscopique de certains mammifères monogastriques. Il vit dans les cellules musculaires striées squelettiques de l'animal qu'il parasite et provoque la trichinellose, maladie d'origine animale transmissible à l'homme. L'homme se contamine en consommant de la viande crue ou insuffisamment cuite d'animaux contaminés.

Chez l'homme, la trichinellose peut conduire à de graves symptômes (diarrhée, fièvre, œdème du visage, douleurs musculaires et signes nerveux, troubles de la vision) avec des séquelles parfois



Larves de trichine enkystées dans le muscle.

irréversibles.

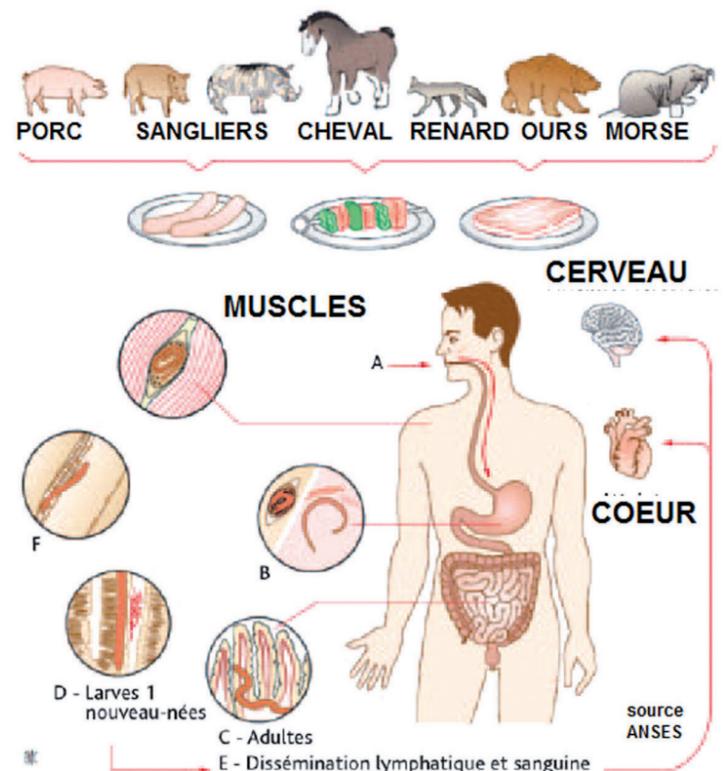
Par une instruction technique du 17 mai 2017, le ministère de l'Agriculture demandait aux DD(CS)PP de porter des actions en direction des éleveurs porcins et des vétérinaires sanitaires afin de faire réaliser un maximum de visites sanitaires «trichine» d'ici la fin d'année 2017.

Depuis, 2015, une Reconnaissance officielle des exploitations appliquant des conditions d'hébergement contrôlées permet la dérogation aux recherches sur viande en abattoirs, d'où la nécessité de ces visites trichines. Le taux de réalisation de ces visites au 3 mai 2017 était de 77% soit 11 299 visites réalisées sur 14 611 visites réalisables. La DGAL estime donc que ce taux de réalisation en 27 mois de campagne demeure insuffisant.

Compte tenu du fait que les porcs d'élevages reconnus sont exemptés de la recherche coûteuse à l'abattoir de larves de trichine, il lui importait donc d'accélérer le rythme de réalisation des 3 300 visites restantes. Afin de permettre à un maximum de sites porcins d'être reconnus officiellement à conditions d'hébergement contrôlées vis-à-vis du risque trichine, la campagne de visite sanitaire a donc été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

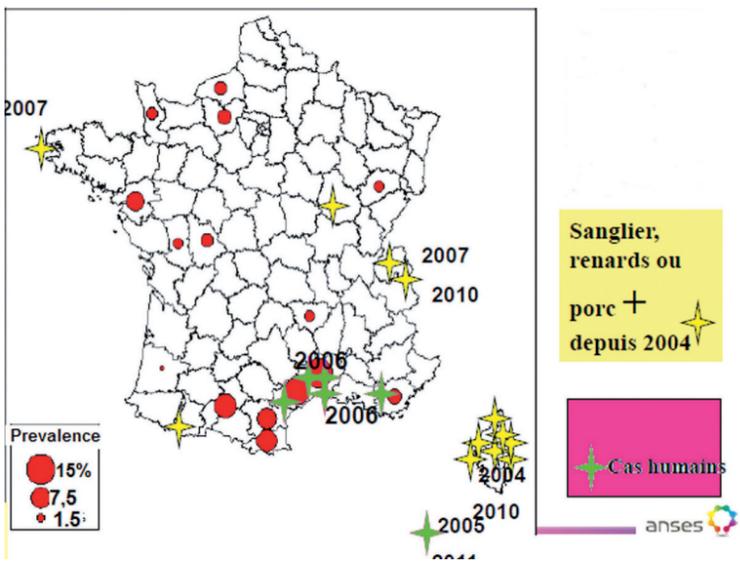
A ce jour, en Corrèze, cette visite n'est toujours pas réalisée chez la totalité des éleveurs assujettis à sa déclaration.

CYCLE DE LA TRICHINELLOSE



source ANSES

Séroprévalence apparente par département en matière de Trichinellose et répartition des sangliers porcs détectés positifs en France.



Les conséquences négatives d'un défaut de visite ou d'un défaut de reconnaissance sont nombreuses, rappelle la note du ministère de l'Agriculture :

- Tout élevage non visité est par défaut non reconnu à conditions d'hébergement contrôlées vis-à-vis du risque trichine ;

- Tout élevage non visité au cours de cette campagne et qui souhaiterait l'être après le 31 décembre 2017 financera lui-même le coût de la visite sanitaire, alors qu'elle est pour le moment prise intégralement en charge par l'État ;

- Tout élevage non reconnu perd la possibilité de livrer un élevage reconnu (à moins que ce dernier accepte de perdre sa reconnaissance officielle) ;

- Tous les porcs sevrés issus d'un élevage non reconnu devront être testés pour la recherche de trichine. Cette analyse est coûteuse et nécessite un prélèvement qui perturbe le rythme sur la chaîne d'abattage ;

- Il est fort possible que les abatteurs (en France et à l'étranger) privilégient des achats de porcs de sites reconnus. En effet, le résultat du test obligatoire pour les sites non reconnus doit être connu et favorable pour permettre la commercialisation de la carcasse (à moins qu'elle ne soit découpée sous condition de traçabilité fine, ce qui est particulièrement contraignant pour les abatteurs).

Près de 92 % des visites réalisées à ce stade conduisent à l'obtention de la reconnaissance officielle à condition d'hébergement contrôlé vis-à-vis du risque trichine. Si l'éleveur n'a pas désigné lui-même un vétérinaire sanitaire, la DD(CS)PP/DAAF en nommera un d'office. Le ministère reprend dans la fin de l'instruction la liste des potentielles causes de retard et les marges de manœuvre possibles pour les DD(CS)PP et Draaf.



DR

systematique du SDRP par sérologie dans les élevages ou encore par recherches en abattoir. La valorisation de la production des éleveurs de porcs en Corrèze est accompagnée par le GDS19 qui assure le suivi et la délivrance des attestations « indemne de SDRP » pour chaque élevage. Actuellement, le GCDS propose aux éleveurs ayant un atelier naissage d'effectuer un dépistage annuel du SDRP afin de pouvoir obtenir une attestation permettant de vendre des animaux en zone indemne. Les prélèvements s'effectuent sur buvard n° 3 sur 10% des effectifs avec un minimum de 15 individus.

Les frais d'analyses (adressées directement au GCDS) et les frais vétérinaires sont intégralement pris en charge par le GCDS pour ce dépistage sur la base des tarifs HT suivants en 2017 :

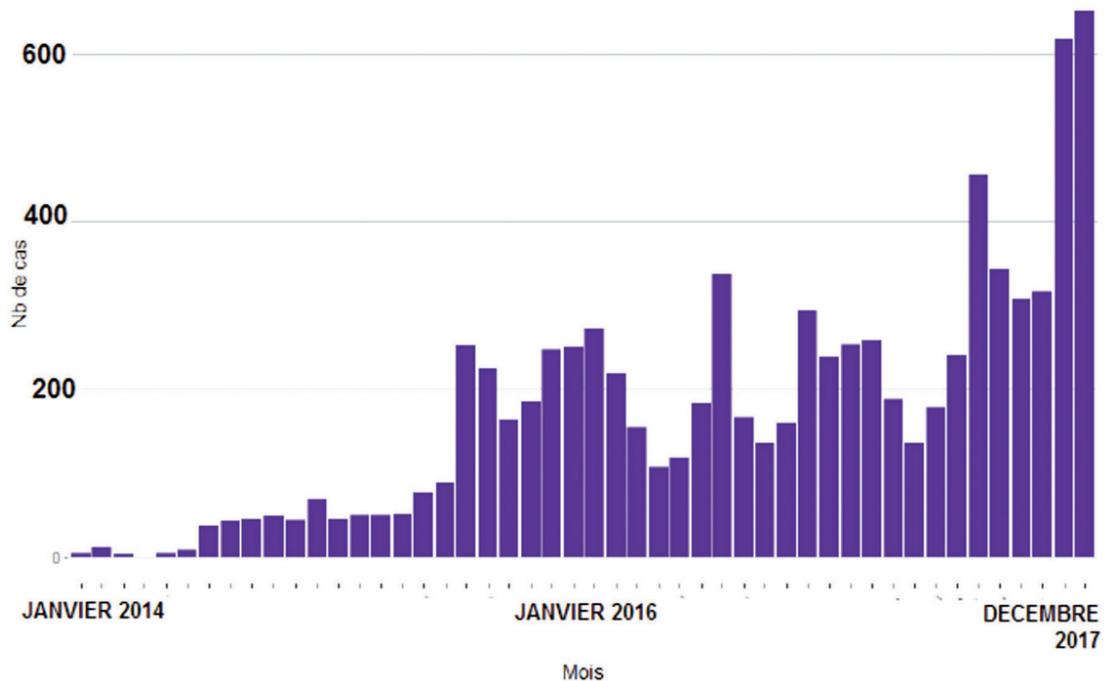
- visite d'exploitation : 27,94 €,
- prélèvement sanguin :
les 5 premiers : 2,79 €,
les suivants : 2,10 €.

Dès le mois de mars 2018, une concertation programmée avec les opérateurs de la filière, les représentants des éleveurs et les GDS permettront de mettre en place en région Limousin un plan SDRP qui harmonisera les pratiques dans les trois départements au bénéfice de la valorisation de la production charcutière de tous les éleveurs.

Pour chaque éleveur de porcs, le statut « indemne de SDRP » est un gage de qualité et surtout la garantie de valoriser économiquement sa production.

LA PESTE PORCINE

La Peste porcine africaine est liée à un arbovirus et peut se manifester de manière variable suivant le pouvoir pathogène du virus en cause ou le stade physiologique des animaux, d'une forme suraiguë et mortelle en moins de 48 heures à une forme chronique atténuée en passant par des for-



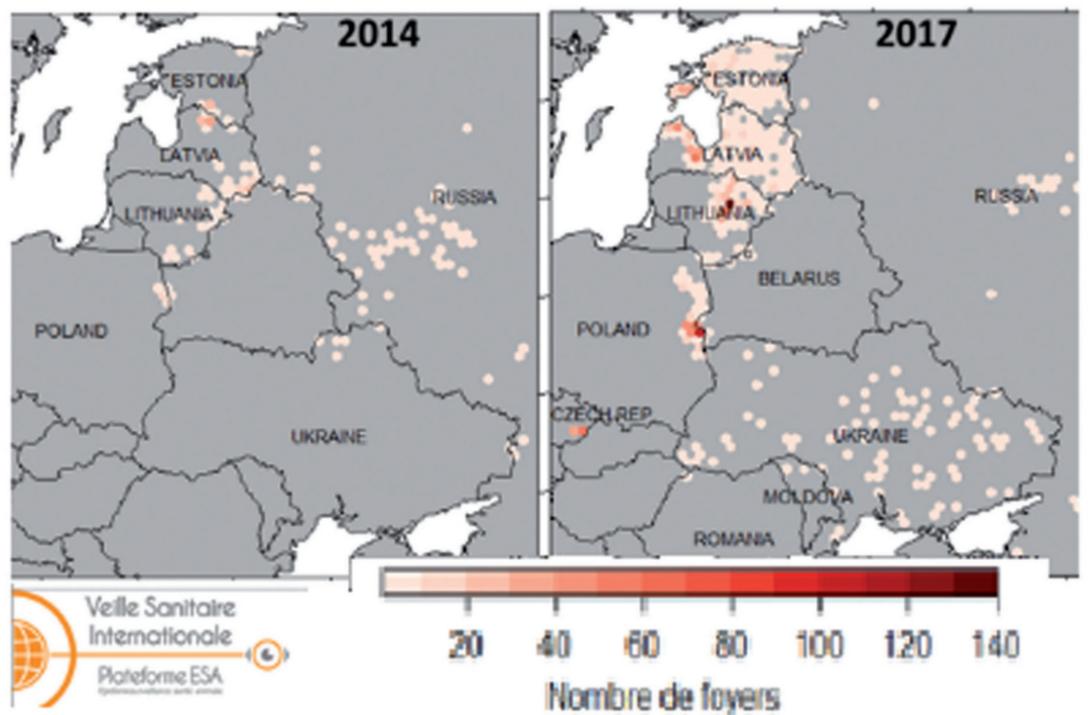
Nombre de cas de PPA confirmés dans la faune sauvage par mois dans le Nord-Est de l'Europe du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 (les cas de la fédération de Russie et de la Biélorussie ne sont pas inclus).

Actuellement, la surveillance programmée s'effectue systématiquement en élevages et en abattoirs pour les sélectionneurs et multiplicateurs (risque élevé de dissémination du virus), ainsi que sur les sangliers trouvés morts ou tués dans tout le nord de la France.

SOURCES : ADS/FAO EMPRES-1

EVOLUTION DES FOYERS ET CAS DE PPA DANS LE NORD ET L'EST DE L'EUROPE

SOURCES : DONNÉES ADNS/FAO EMPRES-1 ACTUALISÉES AU 27/08/2017 INCLUS ; RÉUNIONS SCOPAFF (RAPPORTS DU 6-7 AVRIL 2017 ET DU 13 JUILLET 2017)



Foyers de Peste Porcine en Europe de l'Est entre 2014 et 2017 Source ADNS/FAO Empres 1 - Publié le 27/08/2017

La peste porcine africaine (PPA) continue de circuler dans le nord-est de l'Europe. Elle a progressé à l'intérieur de l'Union européenne depuis les zones frontalières (progression particulièrement observée dans les pays Baltes et en Pologne) et une diffusion de la maladie « en tâche d'huile » continue à être observée dans et à partir des pays touchés :

- deux foyers en élevage porcin ont été détectés en Roumanie fin juillet et début août 2017 à proximité de la frontière ukrainienne,
- des foyers ont été détectés en Moldavie en septembre 2016 et en mars 2017,
- l'Ukraine connaît des foyers sur l'ensemble de son territoire, menaçant les pays limitrophes (Slovaquie, Hongrie, sud-est de la Pologne, nord et est de la Roumanie),
- une forte augmentation du nombre de cas chez des sangliers sauvages, ainsi qu'une reprise des foyers en élevage ont pu être observées en Lituanie depuis juillet 2017,
- en Pologne la maladie apparaît progresser vers le sud du pays.

mes fébriles associant des troubles digestifs, respiratoires, hématologiques et nerveux et des congestions des extrémités... Seule l'analyse de laboratoire permet de faire le distinguo entre la peste porcine classique et la peste porcine africaine, ce qui justifie de traiter globalement les suspi-



DR

cions vis-à-vis de ces pathologies. Il n'existe pas de vaccin, MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène, la quarantaine et l'abattage en cas de PPA avérée.

CHRISTOPHE PRADEL
DOCTEUR VÉTÉRINAIRE
GDS CORREZE